

L'ajournement

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il est assez paradoxal d'entendre le député parler d'accorder des subventions et diverses formes d'aide à ces entreprises, qu'il s'agisse de sociétés de la Couronne ou d'entreprises du secteur public, qui peuvent avoir besoin de l'aide financière du gouvernement du Canada. J'espère que lorsque le gouvernement présentera son budget d'ici quelques semaines, si celui-ci prévoit une augmentation de notre déficit, le député l'approuvera au lieu d'adopter la position officielle de son parti qui souhaite restreindre le déficit à tout prix.

Le député le sait, les clients du CN effectuent leurs communications quotidiennes avec la société en téléphonant sans frais au centre de chargement des wagons de marchandises, d'où ils obtiennent des renseignements sur les mouvements de trafic, les commandes et les stocks de matériel, ainsi que sur les trains en circulation et les activités des gares de triage. Les ordinateurs du centre de chargement des wagons étudient les données concernant le trafic et les factures des clients. Grâce aux récents progrès dans le domaine informatique et surtout aux mini-ordinateurs, il est désormais possible à un centre de chargement des wagons de desservir un plus grand secteur sans diminution de service. Par conséquent, le CN a décidé de regrouper plusieurs centres au même endroit, réduisant ainsi ses frais, mais sans restreindre le service offert. Il convient de le souligner. Le service ne sera pas restreint comme le prétend le député.

L'informatisation des centres de chargement des wagons a permis de faciliter l'accès à l'information et d'offrir des renseignements plus fiables aux clients. Il est regrettable, bien entendu—et je partage le sentiment du député à ce sujet—que certaines personnes aient perdu leur emploi, bien que leur nombre soit très restreint en l'occurrence. Il convient de souligner, toutefois, que les postes qui exigent un contact direct avec les clients, comme les représentants, et le surintendant adjoint resteront en poste à Charlottetown.

Je tiens également à rappeler au député que le CN dispose d'une vaste gamme de programmes d'aide aux employés, conçus pour minimiser les effets néfastes de tels changements. Comme d'habitude, la retraite anticipée, le recyclage et d'autres initiatives sont offertes aux employés en cause.

● (1810)

LA SANTÉ—LE GROUPE D'ÉTUDE DE L'ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE—LA COLLABORATION DU GOUVERNEMENT. B) LE FINANCEMENT DES SERVICES DE SANTÉ

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je participe ce soir au débat d'ajournement pour donner suite à une question que j'ai posée au premier ministre (M. Trudeau) il y a plusieurs jours. Je lui ai demandé si oui ou non le gouvernement fédéral allait collaborer avec l'Association médicale canadienne à la mise sur pied d'un groupe sur la répartition des ressources dans le domaine de la santé. Le premier ministre m'a répondu par la négative, ce qui m'a poussé à approfondir la question ce soir. A titre de question supplémentaire, j'ai demandé si le gouvernement fédéral, le premier ministre en particulier, comptait discuter avec ses homologues de la question du financement des services de santé lors de la Conférence des premiers ministres. Là encore, la réponse a été négative. La réponse à la deuxième partie de ma question était on ne peut plus vague.

La santé est une question qui préoccupe l'opposition et, j'ose croire, les députés de l'arrière-ban aussi, mais avant tout, monsieur le Président, ce sont les Canadiens de toutes classes et de tous milieux qui sont concernés. Or, nous avons voulu au départ nous doter d'un régime qui permettrait à tous les Canadiens sans distinction d'avoir accès aux soins de santé. Mais depuis que le gouvernement a coupé les vivres aux provinces, le monde médical traverse une sorte de crise, en ce sens que les gens qui veulent se faire soigner voient leur nom figurer d'abord sur une liste d'attente. Supposons, monsieur le Président, que j'aie besoin d'une intervention à cœur ouvert, si je dois attendre six mois avant de pouvoir entrer à l'hôpital parce qu'on manque de lits et de spécialistes, les risques que je meure augmentent au fur et à mesure que les jours passent.

Le ministre a écrit dernièrement dans le *Journal médical canadien* que la loi sur la santé ferait l'objet de controverses. Elle a ajouté qu'il en serait de même pour les principales initiatives prises par le gouvernement dans ce domaine. Monsieur le Président, pour la gouverne des députés d'en face, il semble bien que le mot controversé soit le mot d'ordre par les temps qui courent. Depuis une quinzaine d'années, on constate que le gouvernement démontre une propension grandissante à la controverse. Je me demande si on peut vraiment résoudre des problèmes humains avec une pareille attitude. On donne l'impression de les résoudre, mais est-ce vraiment le cas?

Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux coopérer davantage. Je ne peux m'empêcher de constater que 24 millions de Canadiens sont des clients en puissance de notre régime de soins médicaux. Quand je songe à tous les gouvernements qui sont concernés, provinciaux et fédéral, qui s'occupent de financer les soins médicaux, même si ce domaine relève exclusivement des provinces sur le plan constitutionnel, je ne peux oublier toutes les réunions que j'ai organisées au nom du Parti conservateur avec des spécialistes, des physiothérapeutes, des infirmières, des médecins, des syndicats qui sont tous concernés par notre régime. Monsieur le Président, lorsqu'on a assisté à autant de réunions, on en sort persuadé que pour pouvoir arrêter les modalités qui permettront de résoudre le problème des soins de santé au Canada, il faut pouvoir compter sur la bonne volonté et le savoir-faire de tous les intéressés.

Le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) ne s'est pas privée de nous dire qu'elle consulte surtout les provinces actuellement. J'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question dans laquelle je demandais des détails quand et où ces consultations avaient eu lieu. La réponse que j'ai reçue était très polie, mais elle revenait à dire: «Cela ne vous regarde pas.» Or, je suis celui que les électeurs de Calgary-Ouest ont élu pour les représenter et celui qui a assumé, au nom du caucus de l'opposition officielle, la responsabilité des questions de santé dans ce pays. J'ai simplement demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quels étaient les ministres provinciaux avec lesquels elle s'était entretenue, et on me répond que cela ne me regarde pas. Ainsi, le public canadien n'a apparemment pas le droit de savoir quand et où le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a rencontré les autorités provinciales.

● (1815)

J'ai dit au premier ministre dans la Chambre que l'Association médicale canadienne avait mis en place un comité d'étude chargé de surveiller la répartition des ressources destinées aux